

Combien ça coûte?

Tarifcation :

Citoyens : (coût au m³)

Encombrants : **gratuit**

Matériaux construction (trie obligatoire) : **12 \$**

Branches : 2 voyages gratuits / an et 6 \$ par voyage supplémentaire

Commerces : (coût au m³)

Matières triés (trie obligatoire) : **36 \$**

Encombrants : **6 \$ / encombrants**

Entrepreneurs : (coût au m³)

Matières triées (trie obligatoire) : **72 \$**

Règlements :

- Inscription obligatoire ;
- Preuve de résidence obligatoire ;
- Permis de construction / rénovation obligatoire;
- Interdit de descendre dans les conteneurs ;
- Interdit de transvider des liquides sur le site ;
- Interdit de fumer sur tout le site ;
- Éteindre le moteur de son véhicule avant de décharger les matières ;
- Les résidus dangereux des entreprises ne sont pas acceptés ;
- Les enfants doivent rester dans le véhicule ;
- **Strictement interdit de laisser des matières sur place en dehors des heures d'ouverture.**



Horaire... (sujet à changement)

Écocentre St-Urbain :

7, rue du Parc industriel

⇒ **avril à mi-novembre**

Lundi au samedi : 9h à 16h45

⇒ **mi-novembre à avril**

Jeudi, vendredi & samedi : 9h à 15h45

Écoboutique St-Urbain

⇒ **avril à octobre**

Mardi et samedi : 10h à 12h & 12h30 à 15h30

⇒ **novembre à mars**

Samedi : 10h à 12h et 12h30 à 15h30

Écocentre Isle-aux-Coudres :

14, chemin Pedneault

⇒ **avril à mi-novembre**

Mercredi & samedi : 9h à 16h45

⇒ **mi-novembre à avril :**

Fermé

Écocentres Fermé les jours fériés

MRC DE CHARLEVOIX



4, place de l'Église,
Baie-St-Paul, Qc, G3Z 1T2

Tél.: 418-435-2639 poste 6012

www.mrc-charlevoix.ca



Suivez-nous sur Facebook



Saint-Urbain & Isle-aux-Coudres



**Vous départir de vos encombrants,
matériaux secs, RDD, Appareils
réfrigérants et électroniques
aux bons endroits
c'est écologiquement brillant !**



JANVIER 2024

Les Écocentres de la MRC de Charlevoix

Pourquoi?

La MRC de Charlevoix offre aux citoyens et ICI (industries, commerces et institutions) de ses municipalités, deux Écocentres situés à St-Urbain et à L'Isle-aux-Coudres.

Les utilisateurs des Écocentres doivent présenter une preuve de résidence dans la MRC Charlevoix.

Ce service permet de réduire considérablement le volume des déchets destinés à l'enfouissement, d'augmenter le potentiel de récupération des matières recyclables ou valorisables et le réemploi d'une grande variété d'objets.

Les Écocentres ont été aménagés à l'intention de la population des six (6) municipalités de la MRC de Charlevoix :

- Baie-Saint-Paul
- Les Éboulements
- L'Isle-aux-Coudres
- Petite-Rivière-Saint-François
- Saint-Hilarion
- Saint-Urbain



Quoi apporter à l'Écocentre?

Matières acceptées :

- Encombrants (électroménagers, meubles, matelas, bicyclette, chaises, etc.) 
- Résidus de construction, rénovation et démolition (bois, brique, béton, bardeaux d'asphalte, gyproc, etc.)
- Matériel électronique & informatique 
- Appareils réfrigérants 
- Métaux
- Matières recyclables (papier, carton, métal, plastique)
- Feuilles, branches d'arbres 
- Arbres de Noël
- Résidus domestiques dangereux (RDD) (peinture, solvants, piles, insecticides, etc.)
- Ampoules fluocompactes, tubes fluorescents 
- Batteries d'automobile

Matières refusées:

- Ordures domestiques
- Bois créosoté
- Déchets biomédicaux ou radioactifs
- Terre contaminée
- RDD des entreprises
- BPC
- Armes, produits explosifs ou munitions
- Résidu contenant de l'amiante
- Pneus
- Résidu d'amiante



Comment ça fonctionne?

Vous êtes responsable du transport de vos matières jusqu'à l'Écocentre. Une fois sur le site, un préposé vous accueillera et vous expliquera la marche à suivre. Vous n'avez qu'à trier vous-même et à déposer ce que vous avez apporté dans les différents conteneurs identifiés à cet effet.

Pourquoi trier les matières apportées à l'Écocentre?

Parce que si elles ne seront pas triées, les matières ne pourraient pas être recyclées. Grâce au tri, les résidus de bois, par exemple, peuvent être compostés ou réutilisés, tandis que le métal peut être recyclé.

Les objets réutilisables triés (vêtements, meubles, etc.) sont quant à eux plus faciles à acheminer vers l'Écoboutique ou des organismes récupérateurs. Ceux-ci se chargeront par la suite de donner une deuxième vie à vos objets.

Pour les vêtements réutilisables,
il y a les friperies

